

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 003 / 2021

Service : QUESTURE
Tel. : 04 76 29 80 06
Ref. : BM/MP/VD

OBJET : DÉSIGNATION D'UNE ADMINISTRATRICE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – MME NAJLA SOMRANI - MEMBRE DE L'ASSOCIATION « UDAF » EN REMPLACEMENT DE MME MARIE-CATHERINE LANDE DEMISSIONNAIRE

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU l'Article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

VU le Décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale modifié,

VU le Décret N° 2004 – 1136 du 21 octobre 2004 relatif au Code de l'Action Sociale et des Familles (partie réglementaire) et notamment les articles R 123-11 et R 123-12,

VU la délibération N° 5 du Conseil Municipal du 4 Juin 2020, fixant le nombre d'Administrateur du Conseil Communal d'Action Sociale de Pont-de-Claix à 16 membres : 8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire non membres du conseil municipal participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur la commune.

Après avoir sollicité dans les délais prévus par la réglementation, les candidatures de l'UDAF, des associations de retraités et personnes âgées, des associations de personnes handicapées, des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions.

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement du CCAS et permettre la continuité du service public, il apparaît nécessaire de procéder à la nomination en son sein d'un représentant œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

VU la démission de Madame Marie-Catherine LANDE membre de l'Association « Au 38 Petits Pas » du poste d'administratrice du Centre d'Action Sociale en date du 05 janvier 2021

VU la proposition de l'Association « UDAF » œuvrant dans le domaine de la famille,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est nommée Administratrice du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pont-de-Claix, pendant toute la durée du mandat :

Madame Najla SOMRANI

domiciliée 5 rue de la République 38800 Pont de Claix, membre de
titre des « personnes participant à des actions dans le domaine de la

Envoyé en préfecture le 19/01/2021
Reçu en préfecture le 19/01/2021
Affiché le
ID : 038-213803174-20210106-AR_2021_003-AR

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de dépôt au contrôle de légalité, et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de de l'Isère
- Madame la Trésorière Principale de Vif
- Madame Najla SOMRANI – Administratrice
- Publié au recueil des actes administratif de la Commune

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 19 janvier 2021
- publication le 19 janvier 2021
- notifié le 19 janvier 2021

A PONT DE CLAIX, le 06/01/2021

Le Maire,
Christophe FERRARI.





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2021_003
Date de la décision:	2021-01-06 00:00:00+01
Objet:	Désignation d'une administratrice du Centre Communal d'Action Sociale - Mme Najla SOMRANI - membre de l'association "UDAF" en remplacement de Mme Marie Catherine LANDE démissionnaire
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.3.1 - Conseils d'administration CCAS
Identifiant unique:	038-213803174-20210106-AR_2021_003-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20210106-AR_2021_003-AR-1-1_0.xml	text/xml	1051
nom de original: AR_2021_003questure_nomination CA CCAS_Mme SOMRANI Najla_UDAF.pdf	application/pdf	85338
nom de métier: 99_AR-038-213803174-20210106-AR_2021_003-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	85338

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 janvier 2021 à 15h17min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 janvier 2021 à 15h17min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 janvier 2021 à 15h17min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 janvier 2021 à 15h22min29s	Reçu par le MI le 2021-01-19